Abbeville (80) : L'ancien secrétaire départemental FN doit payer pour une affiche

07/11/2015 à 19h05

Curieuse affaire. Alors que pendant des élections, les affiches sauvages de propagande fleurissent un peu partout, le tribunal d'Amiens s'est penché jeudi 5 novembre sur un collage illégal concernant… une seule affiche. Elle n'a pas été posée sur le mur d'une école ou celui d'un monument classé mais au dos d'un panneau électoral ! […]

L'ancien secrétaire départemental du FN, Yvon Flahaut, risquait 9.000 euros d'amende. Il est finalement condamné à 250 euros d'amende. Et il devra verser les 91 euros demandés par la Ville.



Source

Merci à **Zebulon**